

LE CISSS DES LAURENTIDES complice de votre santé

# PRIX DISTINCTION CRITÈRES ET PROCÉDURE DE MISE EN CANDIDATURE

### **CRITÈRES**

Les prix sont ouverts à l'ensemble des infirmières, infirmières auxiliaires, infirmières praticiennes spécialisées (IPS), préposés aux bénéficiaires (PAB) et auxiliaires aux services de santé et sociaux (ASSS) du CISSS des Laurentides. Les candidats doivent :

- Être reconnus par leurs pairs et leurs collègues comme un ou une employée d'exception et une source d'inspiration;
- Susciter le changement par la participation ou la réalisation de projets et d'activités à caractère novateur;
- Se démarquer par leur engagement;
- Être reconnus par la communauté et leur milieu pour leur mérite et leurs valeurs.

## **PRÉCÉDURE**

#### Documents nécessaires

Le dossier pour déposer une candidature doit comprendre :

- Le formulaire dûment rempli par la personne qui propose la candidature;
- Le curriculum vitae de la personne mise en candidature dans lequel sera inclus un résumé de son expérience professionnelle et de sa formation.

#### Transmission des documents

Les formulaires devront être soumis au CII au plus tard le 15 mars 2024 à 15 h.

par courriel à l'adresse

cecii15.cissslau@ssss.gouv.qc.ca